

Satisfyer
PRO 2



Satisfyer : le nouveau sex toy idéal

Après une phase de conception d'un an et demi et une recherche de brevet internationale, la nouvelle référence de la jeune histoire du Satisfyer devrait être **commercialisée à l'automne**.

« Avec le Satisfyer Pro 2, nous avons déjà montré que nous étions capables de développer une technologie innovante au meilleur prix, avec une marge élevée pour les commerçants spécialisés. Dès l'automne nous passerons à l'étape suivante en proposant un produit qui concurrencera directement le We-Vibe. Plutôt que de suivre la voie sans issue des imitateurs et autres pirates de produits, nous avons investi **un montant à sept chiffres dans la recherche et le développement** afin de concevoir une nouvelle **technique assortie d'un design**. Pour cela, nous avons créé une **autre marque** que nous commercialiserons à partir de l'automne », explique Sebastian Jonas, responsable du service Développement de produit de la **nouvelle série de sex toys**. « La protection de nos droits nous tient à cœur et vaut dans tous les pays du monde. Nos avocats ne sont plus en pourparlers qu'avec les offices de brevets du Canada et de l'Australie. La situation est en revanche entièrement réglée aux États-Unis, en Europe, en Chine, en Amérique du Sud, au Japon et en Russie, où tous les brevets nécessaires ont été obtenus ou déposés. »

Les ventes vont donc ainsi débiter sur tous les marchés sauf ceux de l'Australie et du Canada. **Les distributeurs de Satisfyer** seront dans un premier temps **livrés en priorité**. « We-Vibe a permis de créer une nouvelle catégorie de produits et nous en sommes très reconnaissants à Standard Innovation », déclare l'équipe du Directeur Commercial Jérôme Bensimon, « mais il est temps d'étendre cette catégorie de produits de manière légale avec de nouvelles innovations. »